

L'accueil temporaire des personnes en situation de handicap

Qu'est-ce que l'accueil temporaire?

L'accueil temporaire est un séjour à durée limitée, aussi appelé « séjour de rupture », qui s'adresse aux personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.

L'accueil temporaire est encadré sur le plan légal par la [loi n°2002-2 du 2 janvier 2002](#) rénovant l'action sociale et médico-sociale, par le [décret n° 2004-231 du 17 mars 2004](#) relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées et par la [circulaire n°DGAS/SD3C/2005-224 du 12 mai 2005](#) relative à l'accueil temporaire des personnes handicapées.

Pourquoi un accueil temporaire ?

- Pour accueillir un enfant ou adulte qui est en attente de place dans une structure spécialisée.
- Pour soulager une famille qui a besoin de répit.
- Pour faire face à une situation d'urgence : hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure.....
- Pour permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap, de proposer une alternative de prise en charge adaptée. L'objectif est ainsi de permettre à l'institution de réfléchir à la gestion de « la crise » et à ce qu'il faut éventuellement changer au niveau du projet individuel de la personne pour prévenir de nouvelles difficultés.

Comment être admis en structure d'accueil temporaire ?

Une décision d'orientation de la [Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées](#) (CDAPH) est la condition indispensable à toute admission en accueil temporaire. Avant de rechercher une structure d'accueil temporaire, la famille ou l'équipe qui accompagne la personne concernée doit déposer une demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au moyen du formulaire Cerfa n°13788*01 accompagné du certificat médical Cerfa n°13878*01 (formulaires à retirer auprès de la MDPH du domicile ou disponible sur Internet : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R19993.xhtml>).

L'assistante sociale de la structure qui accompagne la personne peut aider la famille pour ces démarches auprès de la MDPH et la recherche d'un lieu adapté.

En cas d'urgence, et pour une personne handicapée présentant un taux d'incapacité au moins égal à 80%, l'admission peut être autorisée par le directeur de l'établissement d'accueil temporaire pour une durée de huit jours maximum pour les enfants jusqu'à 18 ans et 15 jours pour les adultes, sans qu'il y ait une notification préalable de la MDPH. Cette notification sera cependant demandée ultérieurement pour régulariser la situation.

Quelles sont les modalités de prise en charge en accueil temporaire ?

L'accueil temporaire est limité à 90 jours maximum par an, à temps complet ou à temps partiel, en accueil de jour ou en accueil avec internat (ou hébergement pour les adolescents et adultes). L'accueil peut être organisé en mode séquentiel, c'est-à-dire par périodes programmées sur l'année, le mois (x jours par mois), la semaine (x jours par semaine) ou la journée (x heures par jour).

Cet accueil peut être proposé dans un établissement médico-social de type Institut Médico Educatif (IME), foyer d'hébergement, Maison d'Accueil Spécialisé (MAS),...Il peut aussi se faire au sein d'une structure sanitaire (hôpital,...) ou d'une Maison d'accueil temporaire, établissement spécifiquement dédié à ce type de prise en charge.

Qui finance l'accueil temporaire?

Dans les établissements médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés, les frais d'accueil sont pris en charge par l'Assurance Maladie. Pour les adultes, une participation journalière est demandée. Elle ne peut excéder le forfait hospitalier journalier, soit 18 euros¹ par jour pour un accueil avec hébergement et 13,50 euros² par jour pour un accueil de jour.

A noter : ce forfait peut parfois être pris en charge par l'assurance complémentaire ou la mutuelle santé de l'assuré. Il est nécessaire de faire une demande préalable auprès de leur service d'action sociale.

Accueil temporaire en secteur médico-social ou séjours en milieu ordinaire ?

Il ne faut pas confondre séjours d'accueil temporaire dans le cadre d'un accueil dans une structure médico-sociale et séjours de répit dans le cadre d'un accueil en milieu ordinaire (dans une structure ayant un agrément jeunesse et sport ou un agrément tourisme adapté par exemple), les seconds étant proposés le plus souvent par des associations et ne nécessitent pas d'orientation de la MDPH. Les séjours de répit en milieu ordinaire sont mis en place dans les mêmes situations que les séjours d'accueil temporaire, afin de relayer la famille ou l'institution dans l'accompagnement d'une personne handicapée. Les frais de ces séjours ne sont cependant pas pris en charge par l'Assurance Maladie. Ils

¹ Tarif au 1^{er} janvier 2012

² Tarif au 1^{er} janvier 2012

peuvent faire l'objet d'une aide financière de la MDPH au titre de la Prestation de Compensation du Handicap.

Fiche rédigée en février 2012 par **Murielle Lefèvre** et **Sophie Perdrier** et actualisée en avril 2013 par **Malorie Chaptal**, Assistantes sociales

Pour aller plus loin

DECLIC. *L'accueil temporaire*. In Son établissement. Lyon : Handicap International, 2010. p. 45-47

DECLIC. *Parents, vos droits*. Lyon : Handicap International, 2010. 117 p.

DECLIC. *L'accueil temporaire, une solution pour souffler*. In Parent solo : assurer au quotidien. Lyon : Handicap International, 2009. p. 64

FRICOTTE Lisiane. *Le soutien aux familles ou aux « aidants »*. In Guide Néret : droit des personnes handicapées. Reuil-Malmaison : Groupe Liaisons, Wolters Kluwer France, 2008. p. 160-168

BLONDEL Frédéric, BOUCHER-CASTEL Lysette, DELZESCAUX Sabine. *Accueil temporaire des personnes handicapées : recherche-action*. Paris : Centre de ressources multihandicap Ile-de-France, 2007. 128 p.

CNSA. *Dossier technique : Etat des lieux et préconisations sur l'hébergement temporaire des personnes âgées et des personnes handicapées*. Paris : CNSA, octobre 2011. 102 p.

http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/CNSA_DosTech_Hebergt_tempo_web.pdf

LANGLET M., LEFEBVRE C. *Familles, le droit au répit*. *Lien social*, 2009, n° 952. p. 10-16

MALO Isabelle, HADDAD Dourssaf. *L'accueil temporaire*. *Déclic*, 2007, n° 116. p. 43-58

Ministère de la Santé et des Solidarités. *Le guide de l'aidant familial*. Paris : Ministère de la Santé et des Solidarités, 2007. 172 p.

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/aidant_familial.pdf

OLIVIN Jean-Jacques, Groupe de Réflexion et réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes en situation de Handicap (GRATH). *L'accueil temporaire des personnes handicapées : "au coeur des projets individualisés et de la politique d'intégration et de vie à domicile". Propositions pour le développement des solutions d'accueil temporaire*. Paris : Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, 2003. 35 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000229/0000.pdf>

Répit temporaire mais salubre. *Vivre ensemble*, mars 2011, n° 104. p. 39

<http://www.accueil-temporaire.com/upload/contenu/7643/handi-unapei.jpg>

Réseau du GRATH (Groupe de réflexion et réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap) : www.accueil-temporaire.com

VENET Michèle, DERY Michèle. *Les services de répit offerts aux familles d'enfants qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement*. *Revue européenne du handicap mental*, 2004, n° 29. p. 36-55

http://www.rfdi.org/files/VENET_n29.PDF

Pour plus d'information, vous pouvez contacter les documentalistes du CRAIF : doc@craif.org



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

Où trouver un lieu d'accueil temporaire pour adultes en Ile-de-France et hors Ile-de-France ?

Accueil temporaire en Ile-de-France pour adultes (sur notification de la MDPH)

Seine et Marne (77)

MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE DU
MONASTERE DE VILLECERF

85, rue Grande

77250 VILLECERF

Tel : 01 64 24 96 36

Fax : 01 64 24 93 00

Email : monasterkaren@wanadoo.fr

Mode d'accueil : 8 places d'accueil temporaire en internat complet et 4 places d'accueil temporaire en accueil de jour.

Age du public accueilli : Enfants de 5/6 ans à 20 ans au moment de vacances scolaires uniquement. Adultes à partir de 16 ans en dehors des vacances scolaires uniquement.

Accueil de personnes polyhandicapées avec éventuellement troubles autistiques s'il y a la notion de dépendance physique dans les actes de la vie quotidienne (pour l'habillement, se nourrir, pour les déplacements, etc.)

Capacités d'accueil temporaire: 12

Priorité donnée aux personnes qui n'ont pas de prise en charge en établissement qui ont déjà été accueillies à la maison d'accueil temporaire au moins une fois.

MAS MYRIAM MENDEL – MEPPEN

85, rue Alfred Maury

77100 MEAUX

Tel: 01 60 24 54 00

Fax: 01 60 23 97 85

secretariat.meaux@fdr-far.org

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet

Age du public accueilli : 20-60 ans

Accueil d'adultes avec autisme et TED, psychoses infantiles sévères, occasionnellement avec un polyhandicap.

Capacités d'accueil : 4

Seine-Saint-Denis (93)

MAS LE GRAND SAULE

88, chemin du Clos Roger

93370 Montfermeil

Tel : 01 41 70 30 40

Fax : 01 41 70 30 49

masgdsaule@armedusalut.fr

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet

Age du public accueilli : 20-60 ans

Accueil d'adultes avec autisme et TED, avec polyhandicap.

Capacités d'accueil temporaire : 1. nombre de places variable en été, selon les départs en vacances des résidents.

Val-de-Marne (94)

HANDI-REPIT

9/11 avenue Georges ENESCO

94000 Créteil

Tel : 01 48 53 61 80

Email : handi-repit94@orange.fr

Contact : Mr HEDIN, directeur

Mode d'accueil : accueil temporaire en accueil de jour

Age du public accueilli : 6 à 60 ans

Accueil de personnes avec tout type de handicap sauf si troubles du comportement majeur.

Capacité d'accueil temporaire: 12

La Maison d'Accueil Temporaire est associée à un Espace dédié aux aidants.



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

Accueil temporaire hors Ile-de-France pour adultes (sur notification de la MDPH)

Charente-Maritime (17)

OXYGENE
Impasse Clémenceau
17340 CHATELAILLON
Tel : 05-46-29-21-68
Fax : 05-46-29-25-94

Mode d'accueil : accueil temporaire en accueil de jour (3 places) ou internat complet (3 places)
Age du public accueilli : 18-60 ans
Accueil d'adultes avec autisme et TED.
Capacités d'accueil temporaire : 6
1 encadrant pour 2 résidents

Indre (36)

LE CALME (Centre d'Accueil et de Loisirs
Médicalisé Expérimental)
21, rue de la République
36230 MONTIPOURET
Tel : 02 54 31 09 36 Fax : 02 54 31 09 37

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet
Age du public accueilli : 6- 20 ans
Accueil d'enfants et jeunes avec autisme, psychotiques, trisomiques, et/ou avec troubles du comportement.
Capacité d'accueil temporaire :
Ouvert toute l'année. Vacances et séjours de rupture.

FAM-MAS LA MAISON DES OISEAUX
50 rue des oiseaux
36400 LA CHÂTRE
Tel : 02 54 48 17 94
Fax : 02 54 48 16 84
Email : accueilmdo@orange.fr

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet
Age du public accueilli : 18-60 ans
Accueil exclusif de personnes avec autisme, dont la majorité souffre d'épilepsie.
Capacité d'accueil temporaire : 1
Travail sur le thème de la nature avec l'agriculture et les soins aux animaux (surtout chevaux).

Loiret (45)

LE HAMEAU DE JULIEN
400 rue du Grand Boulant
45760 BOIGNY SUR BIONNE
Tel : 02 38 75 85 00 Fax : 02 38 75 85 20
E-mail : le-hameau-de-julien@autisme-loiret.org

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet
Age du public accueilli : 18 - 60 ans
Accueil de personnes autistes exclusivement, ayant une orientation FAM, avec ou sans troubles moteurs associés.
Capacités d'accueil temporaire : 7

Lozère (48)

LA MAISON DES SOURCES
Quartier de l'Empéry
48100 Monrodat
Tél. : 04 66 32 82 24

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet
Age du public accueilli : 18-60 ans
Accueil d'adultes avec autisme et TED sans troubles du comportement majeurs, handicap mental, sensoriel, polyhandicap, plurihandicap, maladies neurologiques ou neuromusculaires chroniques invalidantes, traumatismes crâniens.
Capacités d'accueil temporaire : 24
1 encadrant pour 4 résidents

Morbihan (56)

MAISON ARC EN CIEL
Lieu-dit Locmaria
56310 Quistinic
Tel : 02 97 39 76 14
Fax : 02 97 39 73 39

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet. Possibilités d'accueil de jour.
Age du public accueilli : 3-20 ans
Accueil d'enfants avec polyhandicap, plurihandicap, surdicécité, maladies neurologiques ou neuromusculaires chroniques invalidantes, handicap mental, Autisme et TED, traumatisme médullaire.
Capacités d'accueil temporaire : 12
1 encadrant pour 3 résidents.



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

Accueil temporaire hors Ile-de-France (sur notification de la MDPH)

Pas de Calais (62)

LA MAISON DE PIERRE
Rue de l'As de Licques
62380 BOUVELINGHEM
Tel : 03 21 11 15 15 Fax : 03 21 11 15 19
Email : contact@la-maison-de-pierre.com
Site internet : www.la-maison-de-pierre.com

Mode d'accueil : accueil temporaire pour enfants en internat complet (6 places) et en accueil de jour (2 places), accueil temporaire pour adultes en internat complet (10 places) et en accueil de jour (6 places)
Age du public accueilli : 6 - 60 ans
Accueil de personnes avec tout handicap sauf suivi médical lourd ou troubles des comportements majeurs.
Capacités d'accueil temporaire : 8 pour les enfants (6-20 ans) et 16 pour les adultes (20-60).
Ratio d'encadrement 1 pour 7 pour l'accueil de jour, 1 pour 12 en hébergement.

Pyrénées-Atlantiques (64)

HOPITAL MARIN D'HENDAYE
(Pavillon GRANCHET)
Route de la corniche BP 411
64704 HENDAYE CEDEX
Tel : 05 59 48 08 00 Fax : 05 59 48 08 05

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet
Age du public accueilli : 18-60 ans
Accueil de des personnes déficientes intellectuelles et/ou autistes.
Capacité d'accueil temporaire: 2. Le nombre de places en accueil temporaire peut varier car les séjours temporaires sont organisés uniquement pendant les temps d'absence (vacances) des résidents permanents.

Tarn (81)

ACCUEIL TEMPORAIRE CESURE
50 petit chemin de Viars
81600 GAILLAC
Tel : 05-63-33-87-82
Fax : 05-63-33-87-82
Site : <http://www.accueil-temporaire-cesure.fr>

Mode d'accueil : accueil temporaire en accueil de jour (2 places) ou internat complet (9 places)
Age du public accueilli : 20-60 ans
Accueil d'adultes avec autisme et TED avec un niveau d'autonomie important (orientation Foyer de vie ou foyer d'hébergement) sans troubles du comportement majeurs et sans suivi médical lourd, plurihandicap, maladies neuromusculaires chroniques invalidantes, traumatismes crâniens, maladies mentales.
Capacités d'accueil temporaire : 11
1 encadrant pour 5 résidents- structure sans personnel médical.



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

Où trouver un séjour de répit pour adultes en Ile-de-France ?

Séjour de répit pour adultes en Ile-de-France (sans notification de la MDPH)

Paris (75)

LE SOUFFLE NEUF
Maison des Jeunes de Saint Médard
3 rue du Gril
75005 PARIS
Tel : 06 26 29 90 90 ou
01 43 36 72 95
Email : lesouffleneuf@gmail.com

Mode d'accueil : accueil pour des séjours de répit en internat complet
Age du public accueilli : 10-20 ans
Accueil de jeunes en situation de handicap mental.
Capacité d'accueil : variable selon séjours.
Week-end, séjours de vacances et séjours de répit

Seine-Saint-Denis (93)

TOUS LES JEUNES EN VACANCES
39 rue de la Boulangerie
93200 Saint Denis
09 54 54 25 14
<http://soleil2vacances.com/>

Mode d'accueil : séjours de répit en internat complet.
Age du public accueilli : 14-35 ans.
Accueil de personnes avec autisme y compris avec d'importants troubles du comportement.
Capacité d'accueil : variable selon séjours.
Supervision par Le relais Ile de France.
week-end, séjours de vacances, séjours de répit Les séjours se déroulent pendant les vacances scolaires, en province ou à l'étranger.
1 accompagnateur pour 1 jeune/adulte.



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

Où trouver un lieu d'accueil temporaire pour enfants en Ile-de-France et hors Ile-de-France ?

Accueil temporaire en Ile-de-France pour enfants (sur notification de la MDPH)

Seine et Marne (77)

MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE DU
MONASTERE DE VILLECERF
85, rue Grande
77250 VILLECERF
Tel : 01 64 24 96 36
Fax : 01 64 24 93 00
Email : monasterkaren@wanadoo.fr

Mode d'accueil : 8 places d'accueil temporaire en internat complet et 4 places d'accueil temporaire en accueil de jour.

Age du public accueilli : Enfants de 5/6 ans à 20 ans au moment de vacances scolaires uniquement. Adultes à partir de 16 ans en dehors des vacances scolaires uniquement.
Accueil de personnes polyhandicapées avec éventuellement troubles autistiques s'il y a la notion de dépendance physique dans les actes de la vie quotidienne (pour l'habillement, se nourrir, pour les déplacements, etc.)

Capacités d'accueil temporaire: 12

Priorité donnée aux personnes qui n'ont pas de prise en charge en établissement qui ont déjà été accueillies à la maison d'accueil temporaire au moins une fois.

Val-de-Marne (94)

HANDI-REPIT
9/11 avenue Georges ENESCO
94000 Créteil
Tel : 01 48 53 61 80
Email : handi-repit94@orange.fr
Contact : Mr HEDIN, directeur

Mode d'accueil : accueil temporaire en accueil de jour

Age du public accueilli : 6 à 60 ans

Accueil de personnes avec tout type de handicap sauf si troubles du comportement majeur.

Capacité d'accueil temporaire: 12

La Maison d'Accueil Temporaire est associée à un Espace dédié aux aidants.



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

Accueil temporaire hors Ile-de-France pour enfants (sur notification de la MDPH)

Gard (30)

OCEANE LOISIRS VACANCES ADAPTEES
Impasse des relettes
30340 ROUSSON
Tel : 04 66 85 78 06
Fax : 04 66 85 82 37

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet.
Age du public accueilli : De 6 à 18 ans
Accueil de personnes avec déficience intellectuelle et autisme.
Capacité d'accueil temporaire : 7
Ouvert toute l'année. Vacances et séjours de rupture.

Indre (36)

LE CALME (Centre d'Accueil et de Loisirs
Médicalisé Expérimental)
21, rue de la République
36230 MONTIPOURET
Tel : 02 54 31 09 36 Fax : 02 54 31 09 37

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet
Age du public accueilli : 6- 20 ans
Accueil d'enfants et jeunes avec autisme, psychotiques, trisomiques,
et/ou avec troubles du comportement.
Capacité d'accueil temporaire :
Ouvert toute l'année. Vacances et séjours de rupture.

Morbihan (56)

MAISON ARC EN CIEL
Lieu-dit Locmaria
56310 Quistinic
Tel : 02 97 39 76 14
Fax : 02 97 39 73 39

Mode d'accueil : accueil temporaire en internat complet. Possibilités
d'accueil de jour.
Age du public accueilli : 3-20 ans
Accueil d'enfants avec polyhandicap, plurihandicap, surdicécité,
maladies neurologiques ou neuromusculaires chroniques invalidantes,
handicap mental, Autisme et TED, traumatisme médullaire.
Capacités d'accueil temporaire : 12
1 encadrant pour 3 résidents.

Pas de Calais (62)

LA MAISON DE PIERRE
Rue de l'As de Licques
62380 BOUVELINGHEM
Tel : 03 21 11 15 15 Fax : 03 21 11 15 19
Email : contact@la-maison-de-pierre.com
Site internet : www.la-maison-de-pierre.com

Mode d'accueil : accueil temporaire pour enfants en internat complet
(6 places) et en accueil de jour (2 places), accueil temporaire pour
adultes en internat complet (10 places) et en accueil de jour (6 places)
Age du public accueilli : 6 - 60 ans
Accueil de personnes avec tout handicap sauf suivi médical lourd ou
troubles des comportements majeurs.
Capacités d'accueil temporaire : 8 pour les enfants (6-20 ans) et 16
pour les adultes (20-60).
Ratio d'encadrement 1 pour 7 pour l'accueil de jour, 1 pour 12 en
hébergement.



Centre de Ressources Autisme
Ile-de-France

Où trouver un séjour de répit pour enfants en Ile-de-France ?

Séjour de répit pour enfants en Ile-de-France (sans notification de la MDPH)

Paris (75)

LE SOUFFLE NEUF

Maison des Jeunes de Saint Médard

3 rue du Gril

75005 PARIS

Tel : 06 26 29 90 90 ou

01 43 36 72 95

Email : lesouffleneuf@gmail.com

Mode d'accueil : accueil pour des séjours de répit en internat complet

Age du public accueilli : 10-20 ans

Accueil de jeunes en situation de handicap mental.

Capacité d'accueil : variable selon séjours.

Week-end, séjours de vacances et séjours de répit

J'INTERVIENDRAIS

41, rue Buffon

75005 PARIS

Tel : 01 43 31 69 30

06 09 69 00 06 Fax : 01.43.31.56.60

Site internet : www.jinterviendrais.com

Mode d'accueil : accueil pour des séjours de répit en internat complet

Age du public accueilli : à partir de 6 ans (4 ans sur dérogation) mais nécessité d'être accueilli pour la première fois avant 12 ans pour pouvoir continuer à être accueilli jusqu'à l'âge adulte et pour le reste de la vie.

Accueil d'enfants, de jeunes et adultes autistes, psychotiques, avec handicap associés.

Capacité d'accueil : variable selon séjours

Seine-Saint-Denis (93)

TOUS LES JEUNES EN VACANCES

39 rue de la Boulangerie

93200 Saint Denis

09 54 54 25 14

<http://soleil2vacances.com/>

Mode d'accueil : séjours de répit en internat complet.

Age du public accueilli : 14-35 ans.

Accueil de personnes avec autisme y compris avec d'importants troubles du comportement.

Capacité d'accueil : variable selon séjours.

Supervision par Le relais Ile de France.

week-end, séjours de vacances, séjours de répit Les séjours se déroulent pendant les vacances scolaires, en province ou à l'étranger.

1 accompagnateur pour 1 jeune/adulte.



Vous êtes libre de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public selon les conditions suivantes : **Attribution** (vous devez citer le Centre de Ressources Autisme Ile-de-France comme auteur original), **Pas d'utilisation commerciale**, **Pas de modification**.

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>